



FORMULAIRE DE RESERVATION
au « DOMAINE DE KERNODET »

Date :

Nom et Prénom de la personne qui fait la réservation :

Adresse :

Tél :

Email :

◆ **Comment avez-vous connu le « DOMAINE DE KERNODET » :**

- Internet (préciser le site)
- Brochure du Camping (préciser où avez-vous eu la brochure)
- Autres (à préciser)

◆ **NOM ET PRENOM DES PARTICIPANTS AU SEJOUR** (*y-compris la personne effectuant la réservation*) :

Nom	Prénom	Age
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

◆ **ANIMAL :** ESPECE / RACE :
DATES DES VACCINS :

◆ **VOTRE RESERVATION :** (cochez la case correspondant à votre choix)

Vous souhaitez : **1 Mobil Home** comprenant : 2 chambres 3 chambres ou **1 Chalet**
avec 4 couchages 5 couchages 6 couchages 8 couchages

Jour d'arrivée :

Jour de départ :

Soit :nuitée(s) Montant location hébergement =€
Frais de dossier 12 euros =€
Taxe de séjour (0.50 € / nuitée et par adultes) =€
ANIMAL (4.00 € / jour) =€
ASSURANCE ANNULATION facultative (35€/ semaine) =€

TOTAL RESERVATION T.T.C. =€
ACOMPTE de 30% à verser =€
SOLDE RESTANT (à régler à votre arrivée) =€

Merci de bien vouloir joindre l'acompte à l'envoi du présent contrat, par chèque bancaire à l'ordre de « SARL ACMH », pour que la réservation puisse être prise en compte ou par virement bancaire, chèques vacances.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location au DOMAINE DE KERNODET et du descriptif de la location détaillée.

Signature

Contrat à retourner avec le règlement à :
DOMAINE DE KERNODET
Route de Mesquer
44350 ST MOLF
: 02.40.22.41.99



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN MOBILHOME AU « DOMAINE DE KERNODET »

1. RESERVATION

Elle peut être faite par téléphone mais ne peut être prise en compte qu'après réception du contrat de réservation dûment rempli et signé, accompagné d'un acompte de 30%, dont le montant figure sur le contrat de réservation. L'option est maintenue dans un délai de 10 jours maximum.

2. REGLEMENT

La réservation est définitive lorsque nous encaissons l'acompte de 30%. Le solde du séjour doit être réglé à la réception des clefs, le jour de votre arrivée. Règlement par chèque bancaire ou espèce ou chèques vacances ou CB.

3. SEJOUR

Pour le samedi en juillet et août, arrivée entre 16H00 et 18H00 et départ avant 10H00 (*l'heure précise sera fixée à l'arrivée entre 8h00 et 10h00 selon les disponibilités*)

Pour les autres mois, les horaires seront stipulés à la réservation.

4. CAUTION – DEPOT DE GARANTIE

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au mobil-home et/ou aux objets garnissant les lieux, le locataire versera le jour de son arrivée la somme de cinq cents euros (500€) par chèque ou par emprunte bancaire, restitué au moment de l'inventaire de sortie.

Pour le ménage, **il vous sera demandé 80 €** en emprunte bancaire ou en espèce (condition de restitution affichée dans le mobil-home)

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

5. ASSURANCES et RESPONSABILITES

Les locataires bénéficient pendant leur séjour de la garantie Responsabilité Civile du DOMAINE DE KERNODET pour tous dommages corporels ou matériels dont le DOMAINE DE KERNODET aura été reconnu responsable à leur égard.

Les parkings des résidences sont gratuits mais non gardés. Un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement.

Le DOMAINE DE KERNODET décline donc toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation. Un enfant et/ou bébé est comptabilisé comme une personne participant au séjour.

6. CONDITION D'ANNULATION

Annulation du séjour :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée :

- Si plus de 60 jours avant la date du départ : la somme de 100 € sera déduite de votre acompte.
- Si moins de 60 jours avant la date du départ : l'acompte de 30% sera entièrement retenu.
- Si moins de 30 jours avant la date de départ : le solde de la location devra être acquitté intégralement

Annulation du fait du DOMAINE DE KERNODET :

En cas d'événement extérieur indépendant de sa volonté, le DOMAINE DE KERNODET se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séjours.

Dans ce cas, les sommes versées au titre du séjour seront intégralement remboursées.

Modification du séjour :

Après paiement de l'acompte, toutes demandes de modifications des dates de séjour ou de réduction de la durée du séjour ne pourront se faire que dans le cadre d'un accord préalable du DOMAINE DE KERNODET. Si les disponibilités ne permettent pas de donner satisfaction à la demande, celle-ci pourra être assimilée à une annulation du fait du client.

De plus, les tarifs étant présentés dans le cadre d'un forfait, tout séjour écourté ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Sur place, les prolongations de séjour (volontaire ou découlant d'événements extérieurs : conditions climatiques ...) sont acceptés dans la limite des disponibilités et facturés par journée sur la base du tarif applicable.

ASSURANCE ANNULATION :

35 € par semaine, elle garantit toutes les situations d'annulations et entraîne le remboursement intégral des sommes versées au titre de la réservation. Sont exclues les annulations intervenant postérieurement à la date du début de séjour.

7. ETAT DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier seront faits en début et fin de séjour par le propriétaire (ou son représentant) et le locataire. Une feuille d'inventaire sera établie et signée. Le locataire disposera de 24 heures pour signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue partielle ou totale du dépôt de garanti.

8. ANIMAUX

Les animaux domestiques doivent être impérativement tenus en laisse. Il convient de préciser la race de l'animal lors de l'inscription et de présenter son carnet de vaccination à l'arrivée. Maximum 2 animaux par mobil-home.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont strictement interdits dans l'enceinte des camps de loisir.

9. BARBECUE

Pour des raisons de sécurité les barbecues à charbon sont interdits. Il est proposé à l'accueil des barbecues gaz, des plancha gaz à la location.

10. REGLEMENT GENERAL :

Règlement intérieur : afin de faciliter le déroulement de vos vacances, un règlement intérieur est à votre disposition à l'accueil ou sur demande écrite. Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Tout visiteur devra être déclaré à la réception. La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à qui que ce soit.

Responsabilité : Tout locataire doit être majeur et responsable. Il doit pouvoir justifier d'une responsabilité civile.

11. DROIT A L'IMAGE :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires. Dans le cas contraire veuillez nous en avvertir par courrier au plus tard à la fin de votre séjour.

A, le

Le locataire : Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvée »